

**MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME**

**BURKINA FASO
Unité Progrès Justice**

JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT 2007
« Une ville juste est une ville sûre »

**SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES
*ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN
DURABLE AU BURKINA FASO***

Ouagadougou, les 04, 05 et 06 Octobre 2007

RAPPORT GENERAL

Dans le cadre de la commémoration de la journée mondiale de l'Habitat 2007, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a organisé du 04 au 06 Octobre, dans la salle de conférence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un symposium international sur le thème : « **les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso** ».

Ce symposium avait pour objectif principal d'identifier au mieux les enjeux du processus d'urbanisation au Burkina en vue de consolider l'élaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain.

Ce symposium a connu deux temps forts à savoir :

- la cérémonie d'ouverture,
- les travaux proprement dits.

1- La cérémonie d'ouverture

Placée sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, la cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence effective de Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la commission de l'UEMOA, parrain de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat au Burkina Faso, ainsi que de celle de nombreux membres du gouvernement, de maires, de gouverneurs et d'une délégation de haut niveau de ONU Habitat.

Elle a été ponctuée par 3 interventions :

- le mot de bienvenue de Monsieur Simon COMPAORE, maire de la commune de Ouagadougou ;
- le discours de Monsieur Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les pays Arabes de ONU Habitat ;
- le discours d'ouverture du symposium prononcé par Monsieur Vincent T. DABILGOU, Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

a cérémonie a également été marquée par :

- le lancement officiel du concours du « Prix Journée Mondiale de l'Habitat » institué par Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme lors de la commémoration d'octobre 2006 ;
- La visite d'une exposition animée par les entreprises et les professionnels du secteur de l'urbanisme et de la construction.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire de la commune de Ouagadougou

Dans son allocution, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à tous les participants au symposium et s'est félicité du choix de sa commune pour abriter les travaux. Il s'est surtout réjoui de l'importance et de l'actualité du thème très significatif de cette année 2007 : « **Une ville juste est une ville sûre** ».

Pour le Maire de la commune de Ouagadougou, ce thème interpelle l'ensemble de la communauté internationale sur sa responsabilité collective en ce qui concerne l'avenir de nos villes, des habitants de nos villes qui sont chaque jour confrontés aux fléaux de l'insécurité et de la criminalité devenus des phénomènes de plus en plus inquiétants.

Il a dit sa satisfaction de voir l'intérêt manifesté par l'ensemble du gouvernement, à travers cette initiative judicieuse et pertinente d'organiser ce symposium pour analyser les enjeux du développement durable dans l'optique de la consolidation de la politique nationale de l'Habitat et du développement urbain.

Il a émis le vœu que soit pris en compte dans cette politique la dimension de la criminalité et l'insécurité urbaine.

Discours de Monsieur le Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les pays Arabes,

Après avoir exprimé sa gratitude au gouvernement du Burkina Faso pour l'hospitalité dont lui et sa délégation ont été l'objet, Monsieur Alioune Badiane a tenu à saluer l'initiative de ce symposium sur les défis **d'un développement urbain durable**, d'autant plus qu'il intervient au moment où le Burkina a lancé de grands chantiers visant à réorganiser et moderniser le centre urbain de Ouagadougou avec le projet ZACA, la construction de logements sociaux, et l'élaboration en cours de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain pour faire face aux grands défis de l'urbanisation.

Il a reconnu que les défis à relever sont énormes et invite par conséquent à une réflexion qui implique tous les partenaires du secteur y compris les habitants eux-mêmes, en vue de la mobilisation des moyens techniques, humains et financiers.

Il a terminé son discours en soulignant l'excellence des relations de coopération entre le Burkina Faso et ONU-HABITAT, et réaffirmé sa disponibilité à renforcer cette coopération avec l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre du programme d'action de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions d'habitat en milieu urbain engagé par notre pays.

Discours d'ouverture du symposium de Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a tenu à :

- remercier ses collègues membres du gouvernement qui l'ont accompagné pour témoigner de la solidarité gouvernementale et de l'intérêt que le gouvernement attache aux domaines de l'habitat, du logement et de l'urbanisme ;
- rendre hommage à Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la commission de l'UEMOA pour avoir accepté de parrainer la présente cérémonie commémorative de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat au Burkina Faso ;
- saluer la présence de Monsieur Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les pays Arabes représentant Madame la Directrice Exécutive de ONU-HABITAT et Directrice Générale Adjointe de l'ONU, pour vivre avec nous cette commémoration ;
- traduire toute sa reconnaissance à nos partenaires techniques et financiers de la coopération bilatérale et multilatérale pour leur assistance et soutiens multiformes en faveur de l'Habitat, du logement et de l'aménagement urbain ;
- saluer Monsieur le Maire de la commune de Ouagadougou et l'ensemble des experts Nationaux et internationaux présents.

Il a ensuite fait le point sur les difficultés liées à l'évolution et le développement de nos villes. C'est pourquoi, il s'est dit heureux de la tenue de ce symposium qui réunit des experts nationaux et internationaux pour réfléchir sur les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso. C'est incontestablement une opportunité pour notre pays dans la perspective de la consolidation de sa politique de l'Habitat et du Développement Urbain en cours d'élaboration.

C'est sur une note d'espoir de voir partager ces expériences venues d'horizons divers, que Monsieur le Ministre a déclaré OUVERT, le symposium international sur **les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso**.

2- Les travaux proprement dits

Les travaux du symposium ont été dirigés par un bureau comprenant :

- Deux modérateurs généraux : Joseph GUIEBO
Souleymane OUEDRAOGO
- Un Rapporteur titulaire : Ardjouma OUATTARA
- Trois Rapporteurs suppléants : Léon Paul TOE
Claude Marcel KYELEM
Aimé P. SOUBEIGA

Les travaux ont été organisés en sessions plénières, une plénière introductive et trois plénières thématiques.

2.1 La session plénière introductive

Elle a été consacrée à la présentation générale du symposium et de ses objectifs, à deux exposés introductifs sur les villes du Burkina et sur l'état d'élaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain.

Le premier exposé sur les villes du Burkina, présenté par Ardjouma OUATTARA chercheur au CNRST a porté sur :

- l'histoire de l'urbanisation du Burkina Faso, de la période coloniale à nos Jours ;
- la répartition des villes dans l'espace national ;
- la hiérarchie urbaine.

Le second exposé sur la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain présenté par Daouda OUEDRAOGO codirecteur du cabinet d'urbanisme G2 Conception a porté sur :

- le bilan diagnostic historique, des acquis, limites et insuffisances dans la prise en charge du secteur de l'Habitat et de l'urbanisme,
- les éléments d'orientation de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain à travers l'identification des problématiques, des enjeux et des axes stratégiques d'actions futures.

Les problématiques se présentent comme suit :

- ❖ la définition de la ville et la notion d'armature urbaine au Burkina ;
- ❖ les mécanismes de production de l'espace urbain ;
- ❖ la disponibilité des équipements urbains ;
- ❖ l'essor économique et pauvreté urbaine ;
- ❖ la production de logements décents pour tous ;
- ❖ les contours du cadre institutionnel et réglementaire du secteur Habitat et Urbanisme.

Les enjeux identifiés se présentent comme suit :

- ❖ la prise en charge de la croissance urbaine à venir ;
- ❖ la lutte contre la pauvreté urbaine ;
- ❖ les mécanismes de financement de l'urbanisation ;
- ❖ les mécanismes de financement du logement.

Les axes stratégiques identifiés sont :

- ❖ la contribution à la construction du réseau urbain national et sous-régional
- ❖ la planification et maîtrise du développement urbain durable
- ❖ la promotion du logement décent pour tous
- ❖ la contribution à la réduction de la pauvreté urbaine
- ❖ la promotion de la bonne gouvernance urbaine
- ❖ la promotion de la formation

A la suite de ces deux exposés, des débats engagés ont fait ressortir l'importance et la nécessité de :

- arriver à un consensus national sur la définition de la ville ;
- prendre en compte la dimension environnementale dans la politique de l'habitat et du développement urbain

2.2 Les sessions plénières thématiques :

Les travaux des sessions plénières thématiques ont porté sur l'état des lieux de l'urbanisation au Burkina Faso, les enjeux de la gestion urbaine et la politique de l'habitat et du développement urbain durable au Burkina Faso.

Ces travaux dirigés par les modérateurs généraux ont été rapportés par des bureaux de sessions.

2.2.1. URBANISATION AU BURKINA FASO : ETAT DES LIEUX

Les travaux de la **première session thématique** ont été rapportés par un bureau composé de :

Président : - Ignace SAWADOGO

Rapporteurs : - Brigitte HIEN / TRAORE
- Guy SANOU
- Jonas BATIONO

Sept communications présentées au cours de cette première session ont porté respectivement sur :

- 1- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension Démographique ;
- 2- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension Spatiale ;
- 3- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension gestion foncière et habitat spontané ;
- 4- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension infrastructures et services urbains de base,
- 5- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension atteinte des OMD ;
- 6- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension pauvreté urbaine ;
- 7- Les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension transports et mobilité urbaine.

I- SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS

1. LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS SA DIMENSION DEMOGRAPHIQUE

La première communication a porté sur « les enjeux de la croissance urbaine à travers sa dimension démographique » a été présentée par Dieudonné OUEDRAOGO de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population/UFR/SH de l'Université de Ouagadougou.

Après des appels d'ordre conceptuel et théorique, le consultant a démontré que la croissance urbaine est mesurée et analysée à travers l'évolution des effectifs de la population d'une ville ou des villes d'une entité territoriale. Celle-ci a des implications sur la structure, la dynamique et l'état de la population. La complexité de ces implications démographiques et des enjeux a conduit à l'utilisation du concept de processus de l'urbanisation dans les Sciences Sociales qui est mesuré et analysé comme un processus social marquant le passage de la population de la campagne à la ville.

Il a ensuite fait l'état des lieux de la croissance urbaine et de ses implications démographiques au Burkina Faso, en faisant ressortir certaines difficultés telles que :

- l'absence de définition consensuelle et pertinente de la ville au Burkina Faso ;
- l'utilisation de différentes définitions de la ville dans les quatre principales opérations de collectes de données démographiques.

Une alternative serait l'utilisation de Tabvilles qui permet à partir de son fichier biographique des localités de faire l'étude de la croissance urbaine depuis 1975.

Egalement, il a abordé la question : quelles perspectives de recherche d'action sur la croissance urbaine et le processus de l'urbanisation au Burkina Faso?

Le communicateur a relevé un paradoxe entre le poids démographique et économique des villes burkinabés ; de même que la faible connaissance de la croissance urbaine et du processus d'urbanisation au Burkina Faso.

Il a terminé son intervention par des questionnements comme :

- Quelle définition opérationnelle au concept de ville au Burkina Faso dans la recherche de la croissance urbaine et le processus de l'urbanisation.
- quels types de rapports existent entre la ville et la campagne et entre les acteurs respectifs ?
- quelles relations entre développement urbain et rural.
- quels rôles doivent jouer les villes burkinabés dans le processus de développement urbain.

2. LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS SA DIMENSION SPATIALE

Cette communication a été présentée par Roger NAMA Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional.

En introduction, Il a abordé en introduction la problématique du mode d'extension des villes et mis en relief le problème de l'habitat spontané.

Ensuite, il a relevé les causes et les conséquences de l'extension urbaine telles que :

- le lotissement à grande échelle ;
- le gaspillage de l'espace urbain ;
- la difficulté de fournir les équipements urbains de base ;
- et les problèmes de gestion du foncier urbain, du fait de l'insuffisance des capacités financières, humaines et techniques.

Enfin il a relevé que les enjeux du développement urbain sont de quatre (04) ordres :

- le développement économique ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement social ;
- et la gouvernance urbaine.

En perspectives, il a abordé la question foncière qui reste une grande préoccupation tout comme la concertation des acteurs qui reste une nécessité à tous les niveaux.

3. LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS SA DIMENSION GESTION FONCIERE URBAINE ET HABITAT SPONTANE

Cette communication à été présentée par Alain BAGRE Directeur du cabinet ATEF. Elle a été articulée sur les points suivants :

- qu'est ce que l'habitat « spontané » ?
- l'habitat irrégulier, un produit de l'urbanisation des pays « en voie de développement » ;
- certaines causes de l'apparition et de la persistance de l'habitat « spontané »
- traitements de l'habitat spontané ;
- l'habitat « spontané » et la maîtrise de la croissance urbaine : l'exemple du Burkina Faso ;
- la maîtrise foncière, préalable à la maîtrise de la croissance urbaine ou les enjeux de la gestion foncière urbaine ;
- Quelles alternatives par rapport à l'habitat « spontané » : prévenir ou réprimer ?

En guise de conclusion, plusieurs pistes de réflexions ont été dégagées à savoir :

- concevoir des stratégies et des législations adaptées pour permettre à la société de bénéficier de l'urbanisation ;
- prendre conscience que les villes sont construites non pas par les urbanistes, ingénieurs ou autres mais par des populations et les accompagner dans leur quête du développement ;
- peut-on éradiquer l'habitat spontané ? N'est-il pas plus réaliste d'en tenir compte ?
- ne faut-il pas reconnaître les filières privées et informelles, une voie à prospecter ?

A la suite, Bernard ZUPPINGER, Géographe enseignant à l'Université de Lausanne en Suisse, a présenté sur le même thème une étude de cas sur « les enjeux d'un lotissement : exemple du quartier Zongo » dans l'arrondissement de Boulmiougou à Ouagadougou.

Cette étude réalisée en 2004-2005 avait pour objectif d'affiner la connaissance des dynamiques constitutives et des profils socio-

économiques des quartiers non-lotis dans le but d'améliorer leur intégration au système urbain.

Il a abouti à la conclusion que : la logique actuelle des procédures de lotissements n'éradique pas la marge urbaine mais la déplace et que cette marge, vue comme élément régulateur important du système urbain, a son utilité.

4. LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES URBAINS DE BASE

Sur ce thème, deux communications ont été présentées.

La première, présentée par Marc POPESCO du Groupe Huit a porté sur les infrastructures et services urbains de base : cas de Ouagadougou.

Il a relevé :

- la situation paradoxale entre l'existence des outils de planification et le non respect des procédures et mise en œuvre y afférent ;
- l'étalement urbain de la ville de Ouagadougou et la faible densification de celle-ci comparée à Paris, Dakar et d'autres capitale de la sous région ;
- le déphasage des infrastructures : le réseau routier urbain de Ouagadougou possède 2 083 km de voies au total dont 73 % de routes non aménagées.

Il a conclu que pour maîtriser la situation, il faut agir physiquement, institutionnellement et réglementairement c'est - à - dire revoir les standards, les normes des équipements en fonction de la densité et maîtriser les investissements en agissant sur la réglementation et les institutions municipales.

Le second intervenant, Yaya KONATE, coordonnateur du PASUB a présenté le Projet d'Aménagement des Services Urbains de Base (PASUB) qui a pour objectif d'élaborer une stratégie de gestion des services urbains de base en apportant des réponses innovantes et appropriées dans la ville de Bobo-Dioulasso.

Cette stratégie permet d'impliquer la population et d'avoir une approche multidisciplinaire.

Le PASUB est actuellement à sa deuxième phase et s'étend sur trois secteurs de la ville de Bobo-Dioulasso. Il intervient dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de l'appui aux associations féminines impliquées dans la pré-collecte des ordures ménagères.

La perspective du PASUB est de répliquer le projet au niveau communal, régional et national.

5- LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS L'ATTEINTE DES OMD

Le communicateur, ZOUNGRANA Salifou de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) a dans une partie introductive fait une genèse des OMD et indiquer les huit objectifs qui les composent . Il a ensuite présenté successivement l'état de mise en œuvre des OMD au Burkina Faso, la situation du cadre de vie et de l'habitat au Burkina Faso, la prise en compte de l'habitat dans les OMD et la problématique de la mise en œuvre de la cible 11.

Il a conclu son intervention par en faisant ressortir que :

- la question de l'habitat reste préoccupante malgré les actions de lotissement et de distribution de parcelles entreprises jusqu'à présent ;
- le volet habitat est faiblement pris en compte dans la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso ;
- des stratégies doivent être développées pour intégrer l'habitat dans le processus de mise en œuvre des OMD en cours notamment par l'élaboration d'une politique sectorielle de l'habitat ciblant particulièrement les ménages à faibles revenus.

6- LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS LA PAUVRETE URBAINE

Cette communication traitant de la pauvreté urbaine au Burkina Faso a été présentée par Georges COMPAORE de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou. Le Communicateur a rappelé en introduction l'état de la pauvreté au Burkina Faso avant d'aborder successivement les questions liées à :

- la spécificité de l'urbanisation au Burkina Faso où il a fait l'historique et l'évolution du phénomène de l'urbanisation au Burkina de même que faiblesse de la polarisation urbaine au Burkina Faso ;
- l'examen de trois échelles d'analyse basées sur la population et les niveaux de vie au Burkina Faso, la contribution des villes à la constitution du PIB national et quelques aspects de la manifestation de la pauvreté urbaine ;
- l'analyse du cas spécifique de Ouagadougou avec les caractéristiques sectorielles de la pauvreté (éducation, santé, cadre de vie, emploi et chômage), l'insécurité et la criminalité urbaine selon des statistiques policières.

Le communicateur a conclu en affirmant que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural mais que ce phénomène reste préoccupant en milieu urbain à cause de son ampleur et des tendances observées.

Il a terminé son exposé par des questionnements tels que: comment arriver à un développement urbain si tous les acteurs ne participent pas pleinement au processus de développement ? Ne faudra-t-il pas de ce fait rompre l'urbanisation de la pauvreté et la précarité qui l'accompagnent ? Mais comment ? Toute une politique doit être mise en œuvre.

7- LES ENJEUX DE LA CROISSANCE URBAINE A TRAVERS LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE URBAINE

La communication a été présentée par Stanislas BAMAS, Consultant en Transport et Sécurité Routière /Université de Ouagadougou a traité des transports et de la mobilité urbaine en Afrique au Sud du Sahara : le cas de Ouagadougou.

Cette présentation a successivement abordé les questions majeures suivantes :

- la mobilité urbaine en Afrique au Sud du Sahara ;
- les transports et la mobilité urbaine à Ouagadougou ;
- le dysfonctionnement du système des transports urbains ;
- les enjeux urbanistiques des transports urbains de Ouagadougou.

Le communicateur a abouti à la conclusion que :

- la spéculation foncière et immobilière associée à l'accroissement démographique sont les causes qui expliquent les extensions urbaines dans les villes africaines ;
- les modes de transports urbains conditionnent l'évolution de l'urbanisation : à Ouagadougou, les transports individuels particulièrement les deux roues entraînent l'urbanisation des espaces plus vastes que les axes de transport en commun. Ce mode individuel de transport favorise un habitat dispersé et à faibles densités. D'où une urbanisation diffuse synonyme d'extensions spatiales ;
- une politique cohérente de transport découle d'une politique d'urbanisation structurée.

II- SYNTHÈSE DES DÉBATS

A l'issue de l'ensemble de ces communications, des débats bien nourris ont été menés et ont permis d'enregistrer des contributions enrichissantes ainsi que des recommandations pertinentes.

Les principaux points abordés furent les suivants :

1. Les insuffisances de la RAF pour la maîtrise du foncier urbain ;
2. La nécessité de la mise en place d'un comité de réflexion en vue d'une définition consensuelle de la ville au Burkina Faso ;
3. L'arrêt des lotissements dans le cadre de la prise en charge de l'habitat spontané :
 - imaginer de nouvelles formes d'aménagement ;
 - instituer une taxe sur le foncier non bâti ;
 - réduire la taille des parcelles d'habitation ;
 - privilégier la densification ;
 - Promulguer une loi sur la copropriété.
4. L'ouverture d'une filière de formation de technicien en gestion urbaine au Département de Géographie de l'université de Ouagadougou.
5. Une plus grande prise de conscience des autorités, décideurs et partenaires techniques et financiers, sur les conséquences de l'étalement urbain dont les causes sont liées à la mentalité des Burkinabè, aux intérêts socio économiques des individus et même des collectivités territoriales.
6. La prise en compte du volet Habitat dans le processus de mise en œuvre des OMD ainsi que dans les politiques et cadre de mise en œuvre des priorités nationales de développement.
7. La prise de conscience de l'importance du secteur de l'Habitat et de l'Urbanisme dans le processus global de développement en tant que secteur pourvoyeur d'emploi notamment à travers le BTP.

Au titre des recommandations, le symposium a préconisé :

- La prise en compte de la gouvernance urbaine ainsi que la dimension sécurité urbaine dans le document de politique nationale de l'habitat et du développement urbain ;
- l'instauration d'un forum urbain périodique pour une meilleure concertation entre les acteurs du domaine.

2.2.2. LES ENJEUX DE LA GESTION URBAINE

Les travaux de cette deuxième session thématique ont été rapportés par un bureau ainsi composé :

Président : **Abdoulaye KANE,**

Rapporteurs :

- **M^{me} Fati Alice Laure SANHOUIDI M.**
- **Karim ILBOUDO**
- **M. G. Marc OUEDRAOGO**

Les thèmes suivants ont été traités :

- le financement du développement urbain dans les composantes "Promotion Immobilière" et "aménagement et services urbains" ;
- le partenariat Public/Privé dans la production de la ville ;
- la gouvernance urbaine et la participation citoyenne ;
- la gestion de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement.

1- LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT URBAIN.

1.1- Le financement de la Promotion Immobilière.

Présenté par **B.B SIDIBE, Directeur Général de Shelter-Afrique.**

Shelter-Afrique est une Institution régionale de financement de l'habitat et du logement née en 1980 de l'initiative des pays membres de la BAD et œuvre de ce fait à la satisfaction des besoins en logement de l'Afrique qui constitue un défi majeur pour nos pays.

Elle se donne pour mission d'assister le secteur public et privé dans l'identification, le financement et la mise en œuvre des projets d'équipements urbains, notamment les voiries et réseaux divers, les écoles, les centres de santé, les espaces verts, les commerces, ..., mais aussi l'appui à l'accession à la propriété privée.

La problématique du développement urbain est posée d'une part, en terme de déploiement des équipements socio-collectifs et du logement qui doit se faire suivant les spécifications des outils de planification urbaine en l'occurrence le Plan d'Occupation des Sols et aussi suivant les normes environnementales et d'autre part en terme rôle joué par les acteurs du processus.

Les Politiques opérationnelles autour du financement du développement urbain de Shelter-Afrique proposent des instruments de prêt qui s'appliquent à des domaines d'intervention divers :

- Prêts Directs pour les nouvelles opérations immobilières, la viabilisation et l'assainissement, la réhabilitation et la restauration, ...
- Lignes de Crédits aux Banques et Institutions de financement de l'habitat pour les crédits hypothécaires, le financement de projets immobiliers, les usines de matériaux de construction ;
- Garantie aux Institutions financières pour des projets approuvés et aux promoteurs en monnaie locale ;
- Prise de participation telles que acquisition d'actions, obligations convertibles ;
- Assistance Technique dans la formulation des projets, appui-conseil dans la formulation de politique en matière d'habitat.

L'approche partenariat public privé est également privilégiée par Shelter-Afrique.

1.2- Le financement des aménagements urbains et des services urbains, présenté par M. Abdoulaye KANE, Spécialiste urbain de la Banque Mondiale

Le développement urbain au Burkina Faso est marqué entre autre actuellement par les éléments saillants suivants :

- la Communalisation intégrale du territoire national qui s'accompagne d'une confusion dans la définition de la ville ;
- l'inadéquation entre ressources budgétaires et la proportion de la population des communes urbaines d'une part, et l'inadéquation entre responsabilités et ressources d'autre part ; justifiant ainsi l'insuffisance de l'effort d'investissement ;
- un déficit de cadrage financier.

Ainsi la problématique du financement des aménagements et des services urbains se pose en ces termes : **comment concilier les niveaux et la qualité de financement aux besoins de délivrance de services publics ?**

L'exploration des modalités de financement permet de dégager des pistes de solutions :

- les recettes fiscales et non fiscales : une meilleure maîtrise de la base imposable permettrait d'améliorer considérablement les finances locales ;
- le transfert de ressources qui doit accompagner celui des compétences ;
- le Fonds Permanent de Développement des collectivités territoriales (FPDCT) : en cours d'opérationnalisation, il sera alimenté par l'Etat et les PTF et aura pour mission, le financement des investissements des collectivités territoriales (subvention, prêt) et le renforcement des capacités à travers des contrats de ville entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- Emprunts avec la possibilité de recours aux guichets suivants :
 - SFI/WB : pour la mise en place du « Fonds municipal » ;
 - PPIAF : pour l'appui technique, renforcement des capacités
 - GPOBA (Global Partnership on Output –Based Aid) : pour le financement des investissements, l'assistance technique,
- Subventions de l'Etat.

Mais toutes ces possibilités restent tributaires, pour plus de rationalité et d'effectivité, d'une nécessaire évaluation du coût global de la décentralisation et de l'implication du MHU dans l'opérationnalisation du dispositif.

2- LE PPP : PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE DANS LA PRODUCTION DE LA VILLE, présenté par **Kokou Casimir AGBOGBE**, Consultant indépendant

Le Partenariat Public/Privé est né d'un constat d'insuffisance dans la gestion urbaine (défiance dans l'exploitation et l'entretien des équipements, difficulté de financement, ...) qui se traduit par la non satisfaction des bénéficiaires.

Le PPP est défini comme un **"Contrat à long terme par lequel une autorité publique, centrale ou décentralisée, s'associe à une entreprise privée pour concevoir, réaliser ou exploiter des services publics, qui stipule des résultats à atteindre pour améliorer une prestation de services aux citoyens et qui établit un partage des responsabilités, des risques et des bénéfices entre les partenaires public et privé "**. Ce contrat repose sur trois principes fondamentaux : le partage des risques et responsabilités ; une approche globale et exhaustive du financement et la définition de résultats à atteindre.

Le PPP s'applique à tous les secteurs de l'économie et utilise plusieurs formules en fonction des situations et des intérêts mis en jeu : contrat de service, location gérance, affermage, concession (qui a donné naissance à des variantes telle que le BOT : Build Operate and Transfer), ...

L'intérêt accru des institutions pour le rôle du secteur privé dans le financement du développement urbain positionne le PPP comme l'une des solutions privilégiées. Ceci est sous-tendu par la nécessité pour la ville de faciliter la circulation des biens et personnes et de fournir des services urbains et le constat que le secteur privé en est le principal pourvoyeur de richesse (sa part dans le PIB).

Mais dans quelles mesures le PPP peut-il servir vraiment à renforcer l'action publique ?

Cinq (05) paramètres essentiels ont été identifiés et résumés les enjeux et défis à relever pour la réussite du PPP dans la construction de la ville :

- les moyens de gestion du pays ;
- le climat des affaires des pays : les mesures attractives

- la capacité et la volonté du secteur privé à mobiliser les ressources pour le financement des investissements ;
- la capacité de prise de responsabilité sociale qui fait apparaître la notion d'entreprise citoyenne et
- la prise de la juste mesure entre les exigences de la mondialisation (environnement concurrentiel) et celles du CSLP.

Au niveau local, les mesures d'accompagnement suivantes pour de meilleurs résultats dans la voie du PPP :

- le transfert réel des ressources adéquates aux collectivités territoriales ;
- L'efficacité dans la gestion de la ville ; sans perdre de vue la contrainte de responsabilité sociale;
- La promotion de la coopération intercommunale ;
- L'évaluation du potentiel commercial des équipements urbains avant leur concession au privé ;

3- LA GOUVERNANCE URBAINE ET LA PARTICIPATION

CITOYENNE, Présenté par **M. Alioune BADIANE**, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les pays Arabes de ONU Habitat

La gouvernance met en relation le concept de gouvernement et société en terme de qualité et de fonctions. Elle comprend les traditions, les institutions et le processus qui détermine la gestion du pouvoir.

Aujourd'hui, malgré la multitude de programmes de réduction de la pauvreté mise en œuvre sur le continent Africain et les engagements relatifs à la déclaration du millénaire et des OMD, très peu de résultats concrets ont été enregistrés.

La pauvreté se traduit par le manque de ressources financières, d'opportunités de travail, de logements décentes et surtout par le déficit alimentaire chronique. C'est dans ce contexte qu'est née la bonne gouvernance pour mieux organiser et gouverner nos villes et nos Etats.

La bonne gouvernance exige le fonctionnement d'institutions démocratiques d'Etat de droit, mais surtout la transparence dans le processus participatif de prise de décision.

ONU-Habitat a lancé les campagnes sur la sécurité d'occupation foncière et immobilière et la gouvernance urbaine dans plusieurs pays en

Afrique dans le but d'impulser un processus de changement fondamental dans le paysage urbain du continent.

De nombreux travaux scientifiques ont démontré que ce concept n'a pas produit les effets escomptés en matière de démocratisation. C'est pourquoi un chercheur propose de substituer le concept de gouvernance urbaine par celui de gouvernance des villes.

La campagne mondiale sur la gouvernance urbaine avait pour objectif de contribuer à l'éradication de la pauvreté urbaine par une meilleure gestion des villes. Elle visait également le renforcement des capacités des autorités locales et de la société civile et l'intégration des populations pauvres dans le processus de prise de décision. En un mot, la campagne visait à contribuer de façon significative à la réalisation des OMD.

4- LA GESTION DE L'IMPACT DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT A TRAVERS L'ECOLOGIE URBAINE ET LES POLLUTIONS URBAINES, présenté par **Dénis TOE**, Directeur des Evaluations Environnementales au MECV.

En introduction, la définition des concepts clés a paru nécessaire pour la compréhension du sujet. Il s'agit de :

- **l'écologie urbaine**, outil de diagnostic environnemental qui étudie les interactions entre les êtres vivants et la ville ;
- **les pollutions urbaines**, essentiellement nourries par les gaz d'échappement, les eaux usées, les infiltrations qui drainent vers les nappes phréatiques tous les produits tombés ou jetés sur le sol, les déchets solides, ...
- **l'empreinte écologique** qui traduit l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète.

De la définition de ces concepts se dégagent les constats majeurs suivants dans le processus d'urbanisation au Burkina Faso :

- l'étalement urbain (particulièrement de la ville de Ouagadougou) élargit l'empreinte écologique et nous éloigne de l'idéal de soutenabilité et de durabilité du développement ;
- la concentration des nuisances et pollutions constitue une menace pour le cadre de vie ;
- le développement urbain, dans le contexte burkinabè s'accompagne d'une forte mobilité urbaine qui contribue à la diffusion des maladies au sein de la population ; ...

Ces constats soulèvent les interrogations suivantes :

- Comment réguler et gérer durablement la périurbanisation afin de réduire l'empreinte écologique des villes ?
- Comment conserver et/ou préserver la biodiversité en ville afin de lutter contre la fragmentation écologique?
- Comment assurer une amélioration continue du cadre de vie et la prise en compte du paysage dans les projets urbains ?

L'exploration des pistes de solutions nous oriente vers les outils de gouvernance environnementale qui sont :

- **le Programme Action 21 ou Agenda 21** : programme d'actions du 21ème siècle pour un développement durable de la planète ;
- **l'éco-citoyenneté** qui est un comportement ;
- **les instruments opérationnels** tels que : les Plans Communaux d'Environnement, les Plans Stratégiques d'Assainissement, les Plans Directeurs de Gestion des déchets ;...
- **la fonction environnement au sein du département ministériel** : qui aura pour missions la sensibilisation, l'information et la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets du département ;
- **l'application des lois et règlements**, exemple : le Code de l'Environnement (1997), le Code de l'Urbanisme et de la Construction (2006), ...

La communication a également fourni les suppléments sur la Procédure nationale de l'EIE/NIE ainsi que des exemples de projets soumis à l'EIE ou à la NIE suivant leur envergure ; elle a conclu sur le rôle éminent des urbanistes dans le devenir de nos cités et la nécessité d'un engagement citoyen pour aller vers des villes durables.

LES DEBATS :

A l'issue des communications, les principales observations formulées sont les suivantes :

- Concernant le financement du développement urbain, des inquiétudes sur l'emprunt comme source de financement des communes ont été émises au regard des faibles capacités de gestion et de gouvernance de certaines mairies. Mais l'intérêt d'exploration de cette option a été reconnu

- En matière de logements sociaux, il a été suggéré que le Burkina Faso s'inspire des expériences internationales concluantes.
- Sur le rôle prépondérant que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme pourrait et devrait jouer dans le soutien aux communes.
- La question particulière de la place et rôle du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme dans la gestion du Fonds permanent.
- les outils et les démarches de la bonne gouvernance, à l'échelon locale. En matière de bonne gouvernance, il y a des principes fondamentaux, des règles et des mesures mais pas de règles standard qui puissent s'appliquer systématiquement d'un contexte à un autre ;

2.2.3. QUELLE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE AU BURKINA FASO

Les travaux de la troisième session thématique ont été rapportés par un bureau composé de :

- Président : Djéjouma SANON,
- Rapporteurs : Valérie SANOU,
Léandre GUIGMA et
Hubert BAMOUNI

Trois communications ont été successivement présentées :

- Les mutations urbaines à travers les opérations d'urbanisme : de la rénovation urbaine au renouvellement urbain ?
- Les éléments de politique de la ville : système urbain au Burkina Faso
- Prospective urbaine: Les villes de demain

I – SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS

La première communication a porté sur le thème : « **Les mutations urbaines à travers les opérations d'urbanisme : De la rénovation urbaine au renouvellement urbain ?** ». Elle a été présentée par Liliane PIERRE LOUIS, Urbaniste, Enseignante-chercheur à l'Institut d'Urbanisme de Paris - IUP (Université Paris XII). L'objectif visé par la communication est de trouver les outils et mécanismes adéquats qui permettraient à terme de

maîtriser le processus d'urbanisation, devant la complexité des dynamiques urbaines en cours.

Le communicateur a fondé sa problématique sur la combinaison entre rénovation urbaine et renouvellement urbain.

La physionomie du quartier idéal est alors recherchée à travers un assemblage d'opérations coordonnées avec la complicité des acteurs et programmées dans la durée, selon un horizon et non un instantané.

Cette démarche souple et progressive, en prenant en compte l'existant et en se fondant sur la réglementation en vigueur, vise l'harmonisation du tissu urbain et la pérennisation des aménagements. Elle permettra également la densification progressive du centre ville de Ouagadougou.

La deuxième communication a porté sur le thème : « **Les éléments de politique de la ville : système urbain au Burkina Faso** » présenté par Félix DAMETTE, urbaniste, enseignant, consultant pour le groupement DIRASSET-G2 CONCEPTION.

L'exposé a consisté à analyser le réseau urbain existant au Burkina Faso afin d'en tirer des éléments de politique des villes.

A cet effet, le communicateur a exposé sa compréhension du terme « ville », appliqué au contexte burkinabé. Il s'agit en réalité de « villes potentielles », de localités ayant un avenir urbain, mais qui ne sont pas encore des villes. C'est aussi le cas de Ouagadougou qui apparaît comme une future ville métropolitaine.

Dès lors, le Burkina Faso connaît un surpeuplement « relatif » au niveau de certaines zones, si l'on compare le poids démographique aux conditions économiques et sociales de leurs territoires.

En somme, il n'existe donc pas d'armature urbaine cohérente au Burkina Faso, mais une amorce de système urbain.

La troisième communication a porté sur le thème : « **Prospective urbaine: Les villes de demain** ». Elle a été présentée par Gabriel OGALAMA, Urbaniste Enseignant à l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) et coordonnateur Pôle d'excellence EAMAU/AUF.

L'objectif visé par cette communication est de mettre en évidence les défis à venir des villes.

Le communicateur a souligné que l'enjeu du développement des villes se fonde sur leur capacité à satisfaire les besoins liés à l'explosion démographique (notamment en terme d'espace) et sur la prise en compte du secteur informel dans l'économie locale.

L'urbanisation de notre ère est celle du consensus. Aussi, la ville d'avenir est une « ville durable », conciliant le triptyque économie, équité sociale et environnement et satisfaisant les besoins des générations présentes tout en préservant les ressources pour les générations à venir.

II – DEBATS

L'essentiel des débats a porté sur la prise en compte des réflexions quasi-identiques qui ont été menées à Nairobi, où il est apparu que la démarche visant à fixer les repères du Développement Urbain Durable doit être à la fois interdisciplinaire et sectorielle. Il ne faudra pas tenir compte seulement des standards internationaux mais aussi des leçons tirées des expériences liées aux facteurs endogènes.

Ainsi, les axes retenus par le groupe mixte qui s'est réuni à Nairobi les 03 et 04 septembre 2007 dans le cadre du projet de définition des idées de recherches pouvant contribuer au développement urbain durable en Afrique ont été les suivants :

- institution et bonne gouvernance ;
- résilience socioculturelle: elle se caractérise par la dualité d'appartenance, la pauvreté intellectuelle et économique ;
- connaissance et renforcement de capacité : elle se traduit par la fracture entre l'administration et les institutions de formation ;
- empreinte écologique et métabolisme des villes ;
- données, outils et instruments de planification et de gestion des villes.

Des questions à formuler pour cerner le contenu de ces axes stratégiques doivent viser à terme les objectifs suivants :

- la maintenance d'un environnement urbain sain et durable ;
- la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets liquides et solides ;

- l'inversion des tendances négatives de l'extension spatiale non contrôlée ;
- la désignation des pôles en couronne de développement urbain ;
- la promotion des déplacements non motorisés et l'amélioration des zones de récréation ;
- accroître les relations entre milieux académiques (primaire, secondaire, universitaire), autorités locales et professionnels ;
- accepter et gérer les conflits d'opinion et améliorer la gouvernance.

Le cas du réseau des villes sud africaines a été cité comme un exemple de réussite en matière de Développement Urbain Durable.

Les travaux ont pris fin par une cérémonie qui a connu les moments suivants :

- approbation du rapport général
- lecture de quatre recommandations sur :
 - la maîtrise de l'extension urbaine ;
 - la création d'une taxe sur le foncier bâti et non bâti ;
 - la prise en compte du secteur de l'habitat dans les priorités nationales ;
 - la création d'un forum urbain national.

RECOMMANDATION N° 1 : SUR LA MAITRISE DE L'EXTENSION URBAINE

- Considérant l'extension démesurée de nos villes ;
- Considérant l'incidence de cette extension sur l'environnement ;
- Considérant que cette extension engendre des difficultés de mise à disposition des populations de services et équipements urbains de base adéquats et suffisants ;
- Considérant la nécessité pour les services techniques et les collectivités locales d'une meilleure construction de nos villes.

Nous, participants au Symposium International sur les Enjeux du Développement Urbain Durable au Burkina Faso tenu à Ouagadougou du 04 au 06 octobre 2007, recommandons:

- La prise d'initiatives fortes en vue de densifier les villes et de maîtriser l'extension urbaine par :
 - la création d'une ceinture verte autour des villes ;
 - la mise en place d'une cellule de veille en vue du respect des périmètres urbains ainsi définis.

RECOMMANDATION N°2 : SUR LA CREATION D'UNE TAXE SUR LE FONCIER BATI ET NON BATI

- Considérant l'extension démesurée et incontrôlée de nos villes et leur faible niveau de densification,
- Considérant que de nombreuses parcelles non mises en valeur contribuent à renchérir le coût de la mise à disposition des services et équipements urbains de base ;
- Considérant le poids des villes dans le processus de décentralisation et dans la création de ressources fiscales en vue de l'aménagement urbain ;
- Considérant que l'absence de charges sur la parcelle urbaine non exploitée encourage la spéculation foncière.

Nous, participants au Symposium International sur les Enjeux du Développement Urbain Durable au Burkina Faso tenu à Ouagadougou du 04 au 06 octobre 2007, recommandons:

La création d'une taxe sur le foncier urbain non bâti en vue de décourager la spéculation foncière, inciter à la mise en valeur des parcelles produites et renforcer les finances locales.

Le Symposium

**RECOMMANDATION N°3 : SUR LA PRISE EN COMPTE DU
SECTEUR DE L'HABITAT DANS LES
PRIORITES NATIONALES**

- Considérant la croissance de plus en plus accélérée de nos villes en raison notamment d'un flux migratoire de plus en plus important ;
- Considérant les rapports des instances des nations unies mettant en exergue les risques que représentent les grands courants migratoires sur la croissance des villes ;
- Considérant que le CSLP constitue le cadre de référence des politiques de développement ;
- Considérant la place peu apparente du secteur de l'habitat.

Nous, participants au Symposium International sur les Enjeux du Développement Urbain Durable au Burkina Faso tenu à Ouagadougou du 04 au 06 octobre 2007, recommandons:

- L'élaboration d'une stratégie en vue d'anticiper sur la forte croissance urbaine engendrée par l'exode rural ;
- Une plus grande prise en compte de l'habitat dans les priorités nationales.

Le Symposium

RECOMMANDATION N°4 : SUR LA CREATION D'UN FORUM URBAIN NATIONAL

- Considérant la place de plus en plus grande des Organisation de la Société Civile (OSC) dans la mise en œuvre des politiques nationales ;
- Considérant l'importance de la citoyenneté dans la mise en œuvre des politiques urbaines et des atteintes des OMD ;
- Considérant les engagements pris par notre pays au cour de la campagne sur la sécurité d'occupation foncière et immobilière et la gouvernance urbaine.

Nous, participants au Symposium International sur les Enjeux du Développement Urbain Durable au Burkina Faso tenu à Ouagadougou du 04 au 06 octobre 2007, recommandons:

- Le renforcement des associations oeuvrant dans le domaine, urbain ;
- La création par les acteurs civils d'un forum urbain au BF en vue de renforcer le dialogue entre les acteurs.

Le Symposium

ANNEXES

**MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE
OUAGADOUGOU
A L'OCCASION DE LA CELEBRATION
DE LA 22^{EME} JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT**

(Jeudi 04 Octobre 2007 à Ouagadougou)

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Excellence Monsieur le Président du Conseil Economique et Social ;**
- **Excellence Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Communication ;**
- **Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, Parrain de la célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat au Burkina Faso ;**
- **Excellence Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme de la République du MALI ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Directeur Régional de ONU- HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes, Représentant Madame la Directrice Exécutive de ONU- HABITAT et Directrice Générale Adjointe de l'ONU**
- **Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers de la Coopération Bilatérale et Multilatérale ;**
- **Monsieur le Haut Commissaire de la Province du Kadiogo;**
- **Messieurs les Maires de Communes Urbaines Chefs – Lieux de Régions ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Ouagadougou ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires professionnels et Institutionnels de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Bâtiment et des Travaux Publics**
- **Distingués invités en vos qualités, fonctions et grades respectifs ;**
- **Mesdames et Messieurs les participants.**

Avec votre permission, Excellence Monsieur le Premier Ministre, je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil Municipal de la Commune de Ouagadougou, souhaiter

la bienvenue à nos illustres hôtes venus de la France, de la Suisse, de la Tunisie, du Togo, du Mali, et particulièrement à la délégation de haut niveau de ONU – HABITAT venue de Nairobi au Kenya, ainsi qu'à mes homologues Maires des Communes Urbaines du Burkina Faso.

Soyez les Bienvenus au Burkina Faso ! Soyez les Bienvenus au Kadiogo ! Soyez les Bienvenus à Ouagadougou !

-Excellence Monsieur le premier Ministre,
-Excellences Messieurs les Présidents d'Institutions,
- Excellence Monsieur le Président de la Commission
de l'UEMOA,
-Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

« **Une ville juste est une ville sûre** », tel est le thème retenu cette année 2007 par les Nations Unies, pour la célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat.

Le choix de ce thème interpelle l'ensemble de la Communauté internationale sur sa responsabilité collective en ce qui concerne l'avenir de nos villes, des habitants de nos villes qui sont chaque jour confrontés aux fléaux de l'insécurité et de la criminalité devenues des phénomènes de plus en plus inquiétants.

C'est dans cet optique que se place la « Conférence Internationale sur l'Etat de la Sécurité dans les Villes du Monde » qui se déroule du 1^{er} au 5 octobre 2007 au Mexique, sous l'égide de l'ONU – HABITAT.

Lors de cette conférence, l'ONU–HABITAT procèdera au lancement du Rapport Mondial 2007 sur les établissements humains qui a pour thème, « Accroître la sécurité et la sûreté urbaines », dans le cadre de la préparation du 4^{ème} Forum Urbain Mondial qui se tiendra **en Chine**.

Toutes ces grandes réunions traiteront donc spécifiquement des questions relatives à la criminalité et à la violence dans les villes.

La criminalité, la violence, l'insécurité s'affichent en effet parmi les principaux corollaires de l'urbanisation et de l'accroissement démographique et spatial des villes.

Le Burkina Faso n'échappe pas à cette donne.

En effet, le taux d'urbanisation de notre pays est passé successivement de 3,7% en 1960, 10,8% en 1975, 14,5% en 1990. Ce taux est actuellement estimé à 20 %, et si cette évolution se maintient, ce taux sera porté à 45% en 2030.

Cette urbanisation galopante a pour conséquence, l'extension spatiale démesurée des villes, et particulièrement celle de Ouagadougou dont la superficie est passée de 1 500 ha en 1950 à 20 000 ha en 2000, et celle de Bobo-Dioulasso qui est passée de 1000 ha en 1950 à 13 700 ha en 2001.

Ouagadougou et BoBo-Dioulasso risquent donc d'abriter en l'an 2020, près de 50% de la population urbaine et auront à gérer près de 4 800 000 habitants installés sur plus de 60 000 ha, avec pour déficiences : habitat précaire, insuffisance de services urbains de base, insalubrité, pollution, fragilisation de la santé, insécurité, violence et criminalité.

**-Excellence Monsieur le premier Ministre,
-Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
-Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,**

Vous nous avez mis à profit la célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat pour nous réunir à partir de ce matin et ce pendant les 72 prochaines heures, pour analyser les « *enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso* », dans l'optique de la consolidation de la « *Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain* » en cours d'élaboration.

Je vous félicite pour cette initiative judicieuse et pertinente, et vous invite à inscrire la prévention de la criminalité et de l'insécurité comme une dimension importante du développement urbain et de la réduction de la pauvreté en milieu urbain, car, bien que les niveaux de criminalité varient largement entre les villes et entre les quartiers d'une même ville, il est *reconnu* que la criminalité et la violence transforment profondément nos sociétés et nos villes.

En effet, pour que le développement urbain soit durable, la prévention de l'insécurité, de la criminalité et de la violence doit être abordée dans le long terme.

Il faut donc prévoir l'insertion de la sécurité dans la planification et la gouvernance urbaines en terme d'outils d'interventions intégrées, où pourrait être accru le rôle des autorités locales dans la perspective d'un développement urbain durable et efficient.

**Chers Participants venus des localités autres que Ouagadougou,
Honorables Hôtes,**

Vous êtes ici chez vous à Ouagadougou !

Malgré ce que je viens de vous dire plus haut, n'ayez pas peur !

Votre sécurité est garantie à Ouagadougou !

Travaillez tranquillement,

et

Pleins succès à vos travaux !

Je vous remercie !



**SYMPOSIUM INTERNATIONAL
SUR LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN
DURABLE AU BURKINA FASO**

Discours prononcé par

Alioune Badiane

Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes

Ouagadougou, 4 octobre 2007

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
 Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement du Burkina Faso
 Excellence Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme
 Excellence Monsieur le Président de l'UEMOA, Parrain du Symposium
 Honorables Députés,
 Monsieur Coordinateur Résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso,
 Madame la Directrice Pays du PNUD,
 Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et
 interafricaines,
 Monsieur le Maire de la Commune de Ouagadougou,
 Chers participants, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer au gouvernement du Burkina Faso toute ma gratitude pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée à Ouagadougou.

Je voudrais ensuite féliciter les organisateurs de cet atelier, en particulier son Excellence Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme et Monsieur le Maire de la Commune de Ouagadougou.

Le présent symposium se tient dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat dont le thème cette année est : « Une ville sûre est une ville juste ». Pourquoi ONU-HABITAT a-t-il choisi un tel thème plutôt que de se focaliser sur les questions de logements et de développement urbain ?

Tout d'abord parce que la question de la sécurité dans nos villes est devenue une préoccupation majeure aussi bien pour les autorités nationales et municipales que pour les populations. Ensuite parce que l'insécurité réelle ou le sentiment d'insécurité créé par un environnement ou des événements spécifiques récents constitue un frein à l'épanouissement de l'être humain mais également constitue un frein à l'investissement et donc à la création de richesses, à la génération d'emplois et contribue à l'aggravation de la pauvreté.

Face à la complexité du phénomène criminogène et à la diversité des techniques de prévention, il convient de cibler les causes spécifiques des problèmes précis afin de s'engager dans une quelconque initiative de réduction des infractions. Ce n'est pas une opération facile, je puis vous le confirmer d'avance, mais par des efforts concertés et évalués, nous pouvons parvenir à des résultats concrets et mesurables.

Comme l'a souligné bien à propos la Directrice Exécutive d'ONU- HABITAT, le succès « passe par la mise en place de processus de gouvernance urbaine et de politiques de développement urbain visant à combattre l'exclusion et les inégalités sociales, accompagnés de mesures de planification appropriées.»

Le présent Symposium sur les défis d'un développement urbain durable vient donc à point nommé et tout particulièrement au moment où le gouvernement a lancé de grands chantiers visant à réorganiser et moderniser le centre urbain de Ouagadougou avec le Projet ZACA, à construire des logements sociaux et à élaborer la politique nationale de l'Habitat pour faire face aux grands défis de l'urbanisation au Burkina Faso.

L'accès au logement décent est un maillon fort de la lutte contre la pauvreté qui ne saurait être occulté quand on parle des problèmes de développement ; il constitue un préalable nécessaire permettant l'exercice des autres droits tels la santé, l'éducation, etc.

Les besoins en logements pour les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les 2 principales villes du pays sont estimés respectivement à 8 000 et 6 000 unités par an. Ces besoins en logements qui se créent chaque année viennent s'ajouter à ceux déjà préoccupants des autres zones urbaines pour lesquels des solutions restent à trouver.

Les défis à relever sont donc importants et nécessitent d'importants moyens tant techniques, humains que financiers qui peuvent être mobilisés à condition d'impliquer tous les partenaires du secteur, y compris les populations elles-mêmes. Il faut pour cela mener une réflexion en profondeur, un diagnostic sans complaisance des maux qui entravent le développement urbain durable mais aussi des potentialités et opportunités que représente l'urbanisation maîtrisée.

Permettez-moi ici de partager avec vous mon expérience et celle de mon organisation en la matière en Afrique notamment et qui je l'espère seront une contribution à nos réflexions et échanges au cours de ce symposium.

Les leçons tirées de plusieurs pays font ressortir l'importance et le rôle fondamental d'une volonté politique et d'un engagement soutenu pour améliorer durablement les conditions de vie et d'habitat des groupes à faibles revenus, particulièrement dans les quartiers informels et les bidonvilles

En outre, il est essentiel que des systèmes de bonne gouvernance urbaine soient promus pour soutenir la mise en oeuvre de politiques urbaines efficaces. Koffi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies ne disait-il pas que « la bonne gouvernance est le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement ». L'une des priorités d'ONU-

HABITAT est d'aider les gouvernements et les municipalités pour qu'ils adoptent des pratiques de gouvernance et de gestion socialement intégrées, accessibles, transparentes, participatives et responsables en vue d'assurer un développement urbain durable.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Invités,

Un des principaux obstacles rencontrés pour le développement et l'amélioration du secteur de l'habitat est l'inadéquation des mécanismes de financement de l'habitat ou même de leur absence totale.

Dans la plupart des pays, les institutions de financement conventionnel de logement sont surtout accessibles aux groupes de la population à revenus moyens et élevés.

Les institutions publiques de financement de l'habitat dans certains pays offrent des prêts à long terme aux groupes à faibles revenus, mais très souvent ils sont strictement réservés aux emprunteurs présentant des garanties tels que des titres fonciers et des revenus réguliers. Je suis certain que c'est également le cas au Burkina Faso.

La promotion de la sécurité foncière et résidentielle est une condition préalable pour l'amélioration durable des conditions de vie et d'habitat. A ce titre, les projets doivent être mis en oeuvre en évitant des déguerpissements menés sans respect de la loi et des droits des habitants.

Une autre question importante est la promotion d'options pour le logement locatif. En dépit des mécanismes de financement existants ou à créer, il n'en demeure pas moins que la majorité des résidents urbains dans la moitié des pays en développement sont actuellement des locataires dans le secteur privé informel.

Une autre grande faiblesse de certaines politiques de développement urbain et d'habitat est l'approche inappropriée de la gestion du foncier urbain. Du fait d'une urbanisation rapide, les pauvres urbains sont obligés de trouver à se loger dans les quartiers informels souvent considérés comme illégaux. La croissance des zones d'habitat informel, en fait, constitue souvent une réponse à l'inaction de l'autorité publique ou à des interventions inefficaces qui créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Les zones d'habitat à faibles revenus manquent d'infrastructures et de services de base et paient le plus fort prix unitaire pour les services tels que l'eau et l'énergie. C'est pour cela que les gouvernements ne devraient pas consacrer les ressources à mettre en place des infrastructures et services de haut niveau ne

bénéficiant qu'à une population aisée mais devraient tout d'abord étendre et faciliter l'accès des groupes nécessiteux aux services de base.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Invités,

Après cette revue des défis fondamentaux du développement urbain dans les pays africains, permettez-moi, sur la base de l'expérience d'ONU-HABITAT à travers le monde, de partager avec vous les huit principes suivants :

1. Les Gouvernements devraient promouvoir systématiquement un cadre législatif et institutionnel de facilitation dans le secteur de l'habitat ;
2. Ils devraient mettre l'accent sur le développement, la mise en service et la maintenance des grandes infrastructures (voiries et réseau d'approvisionnement en eau,) au niveau de l'ensemble de la ville;
3. Ils devraient appuyer la mise en place de systèmes de financement locaux du développement urbain justes et transparents basés sur une taxation foncière équitable ;
4. Les Gouvernements et les autorités locales devraient élaborer, adopter et mettre en oeuvre des stratégies de développement de villes favorables aux pauvres en assurant une disponibilité suffisante de terrains publics et privés pour le développement de l'habitat;
5. Ils devraient développer des partenariats avec le secteur privé pour la gestion des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau et avec les investisseurs et promoteurs privés pour la fourniture de logements aussi bien pour l'accès à la propriété que pour la location,
6. Ils devraient fortement encourager et appuyer les efforts et les initiatives des habitants des quartiers défavorisés pour améliorer sensiblement leurs conditions de vie, à travers une assistance technique et financière ;
7. Ils devraient mettre en place des mesures incitatives appropriées pour les secteurs bancaires et coopératifs tout comme pour les fondations privées et ONGs en vue de canaliser plus de ressources en direction du secteur du développement urbain et logement.
8. Enfin, en termes de processus et de méthodes, les gouvernements devraient adopter des politiques de décentralisation, renforcer les autorités locales et impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique de l'habitat à travers des approches consultatives et participatives.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Invités, Chers participants

En guise de conclusion, je voudrais ici rappeler que tous les chefs d'Etat dans la Déclaration du Millénaire ont adopté l'objectif de « Villes sans Bidonvilles » visant à « *améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici 2020* ». Ce chiffre semble énorme mais lorsqu'on le compare à l'estimation actuelle de la population de près de 1 milliard d'habitants de bidonvilles dans le monde, c'est une cible modeste et réaliste. Ceci implique de répondre aux besoins de 10% de la population urbaine pauvre actuelle qui souffre sous diverses formes, d'un habitat inadéquat y compris de l'absence de sécurité foncière et résidentielle, et d'un faible accès aux services et infrastructures de base.

Il est clair qu'une telle initiative à long terme nécessite la pleine implication de tous les acteurs et en premier lieu des habitants des quartiers défavorisés et leurs organisations. Toutes les autorités publiques aux niveaux tant national, municipal que local doivent être les locomotives de ce processus en terme de création d'un environnement facilitateur. Les organisations de la société civile (y compris ONGs, institutions de recherche et associations professionnelles) quant à elles, devraient mobiliser leurs capacités et potentialités pour contribuer à cette initiative.

Depuis plus d'une trentaine d'années ONU-HABITAT, aux cotés d'autres partenaires a apporté un appui soutenu au Burkina Faso dans les domaines aussi variés que la restructuration de l'habitat spontané, le développement de villes moyennes, la promotion et la vulgarisation de matériaux locaux, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'appui aux collectivités locales et le renforcement des capacités des autorités locales dans la planification et la gestion urbaine, dont la stratégie de développement urbain de la ville de Ouagadougou en cours d'élaboration

Cette excellente coopération avec notre organisation a valu au Burkina une reconnaissance décernée en avril 2007 à Nairobi lors de la 22ème session du Conseil d'Administration de ONU Habitat. Cette reconnaissance vient s'ajouter le Prix international de Doubaï sur les meilleures pratiques obtenu par la Commune de Ouagadougou pour le travail remarquable de sa brigade verte.

Je voudrais aussi réaffirmer la disponibilité de ONU-HABITAT à renforcer sa coopération avec le gouvernement du Burkina Faso en vue de lui apporter tout l'appui technique nécessaire à la mise en oeuvre de son programme d'action de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions d'habitat en milieu urbain.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à vos travaux.

BURKINA FASO



Célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat
Au Burkina Faso

« Une ville juste est une ville sûre »

- du 1^{er} au 7 Octobre 2007 -

Discours d'ouverture du Symposium sur
« les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso »

Prononcé par :

Monsieur Vincent T. DABILGOU
Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Excellence Monsieur le Président du Conseil Economique et Social ;
- Excellence Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, Parrain de la célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat au Burkina Faso ;
- Excellence Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme de la République du MALI ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Directeur Régional de ONU-HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes, Représentant Madame la Directrice Exécutive de ONU- HABITAT et Directrice Générale Adjointe de l'ONU
- Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers de la Coopération Bilatérale et Multilatérale ;
- Monsieur le Haut Commissaire de la Province du Kadiogo;
- Messieurs les Maires de Communes Urbaines Chefs Lieux de Régions ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Ouagadougou ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires professionnels et Institutionnels de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Bâtiment et des Travaux Publics

- **Distingués invités en vos qualités, rangs et grades respectifs ;**

- **Mesdames et Messieurs les participants**

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole devant ce grand forum à l'occasion de la célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat au Burkina Faso ;

Mais avant tout propos, je voudrais tout d'abord saisir l'opportunité de la présente cérémonie, pour saluer la présence parmi nous, de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de mes collègues membres du Gouvernement qui, en dépit de leur calendrier très chargé, ont accepté de m'accompagner à cette cérémonie aux fins de témoigner, si besoin en était encore, de leur solidarité à notre endroit, et surtout de l'engagement du Gouvernement à accorder une place de choix au domaine de l'habitat, du logement et de l'urbanisme, en tant que secteur organisant le cadre de vie des populations, secteur qui doit être perçu, à sa juste valeur, comme un des principaux facteurs de développement socio- économique de notre pays, au même titre que la santé, l'alimentation, l'eau et l'éducation.

Je voudrais tout particulièrement rendre un hommage mérité à Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, pour avoir accepté de parrainer et nous accompagner dans l'organisation de l'ensemble des manifestations commémoratives de cette 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat au Burkina Faso.

Qu'il me soit permis de saluer la présence parmi nous de Monsieur Alioune BADIANE, Directeur Régional de ONU- HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes, qui s'est fait le devoir de conduire une délégation de haut niveau dépêchée par Madame Anna TIBAÏJUKA, Directrice Exécutive de ONU- HABITAT et Directrice Générale Adjointe de l'ONU, pour vivre avec nous la

commémoration de la Journée Mondiale de l'Habitat, et rehausser ainsi l'éclat de cette célébration.

Nous sommes également honoré par la présence de Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme de la République sœur du MALI, qui a toujours répondu positivement à toutes nos sollicitations.

Il me plaît également de traduire ici toute ma reconnaissance à nos Partenaires Techniques et Financiers de la Coopération Bilatérale ou Multilatérale, pour leur assistance et leurs soutiens multiformes en faveur du secteur de l'Habitat, du logement et de l'aménagement urbain.

Mes remerciements vont ensuite à Monsieur le Maire de la Commune de Ouagadougou, pour ses aimables mots d'accueil fort chaleureux à l'endroit de nos invités.

Par ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble des Consultants et Experts Nationaux et Internationaux, pour leur participation active à l'organisation de ce Symposium.

Je voudrais enfin vous remercier tous, d'être venus si nombreux.

Votre présence effective ce matin à Ouagadougou, constitue pour nous le témoignage de l'intérêt que vous manifestez aux nombreuses problématiques du secteur de l'habitat et de l'Urbanisme, et de votre soutien à tous les efforts déployés par mon département dans le cadre des recherches de solutions aux problèmes des populations de nos villes.

-Excellence Monsieur le premier Ministre,

**-Excellences Messieurs les Présidents d'Institutions,
Excellence Monsieur le Président de la Commission
de l'UEMOA,**

-Distingués Invités !

Nous célébrons aujourd'hui la 22^e journée nationale de l'Habitat qui a été placée sous le thème « **une ville juste est une ville sûre** ».

Selon une tradition consacrée depuis 1985 par les Nations Unies, la célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat est un moment d'interpellation et de réflexion de la Communauté Internationale sur la situation des établissements humaines et le droit fondamental à un logement convenable pour tous.

A cet égard on peut affirmer que l'année 2007 constitue un tournant majeur dans l'évolution des établissements humains à travers le monde.

En effet suivant les données statistiques des spécialistes d'ONU-HABITAT, ainsi que l'état de la population mondiale établi par l'UNFPA en 2007, nous sommes à l'aube d'un millénaire urbain.

En 2008, le monde parviendra à un point d'inflexion d'une importance majeure, quelle soit sa visibilité immédiate : pour la première fois de son histoire, plus de la moitié de la population du globe, soit 3,3 milliards d'habitants, vivra au milieu urbain.

D'ici 2030, ce chiffre devrait avoisiner les 5 milliards, et beaucoup de nouveaux citadins seront pauvres.

L'avenir de ces citadins, l'avenir des villes des pays en développement et l'avenir de l'humanité entière, dépendront dans une grande mesure des décisions prises dès aujourd'hui pour gérer la croissance urbaine.

Le phénomène sera particulièrement frappant en Afrique et en Asie où, à l'horizon 2030, les villes, grandes et petites, abriteront 80% de la population urbaine de la planète.

-Excellence Monsieur le premier Ministre,

-Excellences Messieurs les Présidents d’Institutions,

Honorables invités !

Notre pays, le Burkina Faso bien qu’à forte dominance agricole, est aussi confronté aux nombreux défis majeurs générés par le processus d’urbanisation.

En effet, le dernier Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 2006 indique que le Burkina Faso a atteint un taux d’urbanisation de 20%. Les résultats de ce recensement viennent confirmer une tendance d’évolution observée depuis quelques décennies et qui, pour l’avenir, présage d’un accroissement continu de nos population urbaines pour atteindre un taux d’urbanisation de l’ordre de 40% à l’horizon 2030.

Ce processus d’urbanisation à l’œuvre dans notre pays est caractérisé par les faits dominants suivants :

- une forte concentration des populations urbaines dans les deux principales villes que sont OUAGADOUGOU et BOBO-DIOULASSO. Ainsi sur un effectif de 2 766 383 citoyens, ces deux villes, avec un effectif de 1 571 404 habitants, représentent à elles seules 62% de la population urbaine du Burkina.
- Une croissance urbaine qui se résume en réalité à un accroissement des populations vivant en ville, en l’absence d’une dynamique urbaine productrice d’effets bénéfiques pour les citoyens.
- Une forte pression des populations sur les infrastructures et services urbains de base difficilement mis en place du fait de la modicité des ressources financières locales.
- Une forte attente et une demande sociale énormes en matière de logements décentes. Pour les seules villes de OUAGADOUGOU et de BOBO-DIOULASSO, les besoins en logements sont évalués à 15 000 unités nécessaires par an.
- Une pauvreté urbaine dont les manifestations fragilisent l’équilibre social nécessaire à l’épanouissement des populations tant et si bien que l’on peut affirmer que de nos jours « la pauvreté s’urbanise ».

-Excellence Monsieur le premier Ministre,

-Excellences Messieurs les Présidents d’Institutions,

-Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables invités !

Cette situation d'ensemble se décline en de multiples défis auxquels les décideurs politiques, le gouvernement et les pouvoirs locaux, les organisations de la société civile ainsi que les populations doivent nécessairement faire face.

C'est pourquoi, à l'occasion de la célébration de cette 22^e Journée Mondiale de l'Habitat 2007 au Burkina, nous avons choisi de réfléchir sur les enjeux de la politique de l'Habitat et du développement urbain durable.

La prise en charge conséquente des défis de l'urbanisation exige une démarche prospective à même de permettre d'identifier les meilleurs pratiques, outils et autres instruments de gestion des agglomérations urbaines et dont les résultats peuvent s'inscrire véritablement dans la durée.

A travers l'organisation de ce Symposium Scientifique, nous espérons pouvoir tirer le meilleur parti des expériences provenant de divers horizons que nos éminents chercheurs, enseignant et consultants pourront nous faire partager.

Aussi, et dans l'espoir d'enregistrer de riches contributions des différents participants pour le succès de nos travaux,

Je déclare ouvert le symposium international sur « les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso ».

Je vous remercie !

BURKINA FASO



Célébration de la 22^{ème} Journée Mondiale de l'Habitat
Au Burkina Faso

« Une ville juste est une ville sûre »

- du 1^{er} au 7 Octobre 2007 -

Discours de clôture du Symposium sur
« les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso »

Prononcé par :

Monsieur Gilbert KIBTONRE
Secrétaire Général du
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

- **Monsieur le Directeur du Bureau Régional de ONU- HABITAT pour l’Afrique et les Pays Arabes, Représentant Madame la Directrice Exécutive de ONU- HABITAT ;**
- **Messieurs les Maires de Communes Urbaines Chefs – Lieux de Régions ;**
- **Madame et Monsieur le Conseillers Techniques du Ministre de l’Habitat et de l’Urbanisme ;**
- **Monsieur l’Inspecteur Général des Services du Ministre de l’Habitat et de l’Urbanisme ;**
- **Messieurs les Directeurs Généraux, Régionaux et Centraux du Ministre de l’Habitat et de l’Urbanisme ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires professionnels et Institutionnels de l’Urbanisme, de l’Architecture, du Bâtiment et des Travaux Publics**
- **Distingués invités en vos qualités, grades et rangs respectifs ;**
- **Mesdames et Messieurs les participants**

Nous voici au terme des travaux du Symposium sur « les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso ».

Je voudrais, **au nom de Monsieur le Ministre de l’Habitat et de l’Urbanisme en mission**, réitérer mes sincères remerciements à Monsieur Alioune BADIANE, Directeur du Bureau Régional pour l’Afrique et les Pays Arabes de ONU- HABITAT, ainsi qu’à la délégation de haut niveau qui l’accompagne, pour leur présence permanente parmi nous tout au long de nos travaux.

Qu’ils soient chaleureusement remerciés pour leur participation active et leurs riches contributions qui ont qualitativement nourri et enrichi les débats engagés autour des différentes thématiques développées au cours de ce Symposium.

J'en suis personnellement très honoré et leur exprime mes réels sentiments de gratitude.

Mes remerciements vont également à tous les Consultants Experts Nationaux et Internationaux, pour leur brillantes prestations sur les différentes thématiques ci-dessus évoquées, qui contribueront, j'en suis persuadé, à une consolidation qualitative de notre projet de document de « *Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain* ». Vous avez tous parfaitement répondu à nos attentes, et je vous en suis très reconnaissant.

Il me plaît également de traduire ici toute ma reconnaissance à nos illustres Personnalités de grande expertise, qui ont favorable répondu à notre invitation et qui ont fructueusement partagé avec nous leurs riches expériences au profit du Symposium.

Qu'il me soit permis d'adresser ici mes félicitations à toutes les Commissions assujetties à l'Organisation de ce Symposium, aux Rapporteurs, au Secrétariat, aux Agents de ventilation du courrier et à toutes les personnes de bonne volonté, pour leur dévouement et leur souci du travail bien fait, qui ont substantiellement contribué au succès de ce Symposium.

Mes remerciements vont enfin à tous les participants à cette grande rencontre. Pendant deux jours, et comme je l'avais souhaité au début de nos travaux, vous avez participé avec abnégation et assiduité aux différentes séances d'échanges et de partage d'expériences sur les thématiques soumises à votre aimable attention.

Je voudrais vous exprimer ici, à chacun et à tous, ma réelle satisfaction pour la pertinence et le caractère constructif de vos contributions qui ont permis de

consolider qualitativement les résultats de nos réflexions contenus dans le rapport final dont lecture vient de nous être faite.

Vous nous avez adressé des messages forts qui viennent conforter, améliorer ou clarifier les principales orientations que nous nous étions tracées dans la préparation de notre document de *« Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain »*.

Nous avons compris vos messages qui constituent pour nous des enseignements très instructifs, et nous vous en remercions grandement.

En appoint aux conclusions de nos travaux, je voudrais retenir les points spécifiques suivants :

- L'importance des missions assignées au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, qui devrait s'atteler à se repositionner correctement pour gérer dans leur entièreté l'ensemble des questions relevant des domaines de l'habitat, de la construction, du logement, de l'aménagement urbain ;
- La nécessité de rechercher et de disposer des moyens indispensables à la mise ne œuvre effective de la *« Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain »* qui, grâce aux enrichissements de ce Symposium, sera finalisé et soumis à l'approbation du Gouvernement avant la fin de l'année 2007 ;
- L'identification d'indicateurs et l'opérationnalisation de mécanismes permettant une évaluation constante de la *« Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain »*.

- L'établissement d'un lien fort entre « développement urbain » et « développement rural », car ce sont les villes qui créent les richesses permettant l'écoulement et la consommation des productions rurales.
- La planification d'un développement urbain durable qui met en exergue de la gouvernance urbaine sous toutes ses dimensions intégrant celle de la lutte contre la pauvreté urbaine et celle de la prévention de la sécurité des biens et des personnes.
- L'interpellation des Autorités Politiques pour diligenter une politique ferme et volontariste hostile à l'extension démesurée de nos villes, notamment celle de Ouagadougou, ville la plus expansive de la sous Région, qui a déjà franchi ses limites communales en s'étalant sur plus de **34 000 ha**, soit **3** fois la superficie de Paris.

Avant de clore mon propos, je voudrais vous dire que ce Symposium n'est pas le dernier. Il est quasiment sûr que nous organiserons d'autres symposiums découlant de l'exploitation des résultats du présent Symposium, afin de revisiter nos convictions, de voir pourquoi certaines d'entre elles sont restées silencieuses et d'y apporter les réponses idoines.

Sur ce, et au nom de Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Je déclare clos le Symposium sur « **les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso** »,

Et souhaite à tous une bonne fin de séjour à Ouagadougou et un bon retour dans vos pays et dans vos familles respectives.

Je vous remercie